

DEMANDE DE PENSION DE REVERSION

du régime spécial des Industries Electriques et Gazières

1 – PENSIONNÉ(E) DÉCÉDÉ(E)

NOM PRÉNOM(S)

N° PENSIONNÉ(E) 00

NÉ(E) LE DÉCÉDÉ(E) LE

2 – VOTRE IDENTITÉ

MADAME MADEMOISELLE MONSIEUR

NOM DE NAISSANCE PRÉNOM(S)

NOM MARITAL (s'il y a lieu)

Votre N° de Sécurité Sociale

SITUATION à préciser si situation «Autre»

Date de l'événement

3 – VOTRE ÉTAT CIVIL

NÉ(E) LE À

DÉPARTEMENT OU PAYS DE NAISSANCE NATIONALITÉ

Si vous êtes titulaire d'une pension de la CNIEG : Nous indiquer votre N° de pensionné(e)

Veillez nous indiquer votre adresse :

Précisez, s'il y a lieu : villa ; lieu-dit ; lotissement ; cité ; résidence ; escalier ; étage ; etc...

CODE POSTAL COMMUNE

PAYS TÉLÉPHONE E-MAIL

4 – VOS ENFANTS DE MOINS DE 21 ANS

NOM DE NAISSANCE	PRÉNOMS	DATE DE NAISSANCE
<input type="text"/>	<input type="text"/>	<input type="text"/>
<input type="text"/>	<input type="text"/>	<input type="text"/>
<input type="text"/>	<input type="text"/>	<input type="text"/>
<input type="text"/>	<input type="text"/>	<input type="text"/>
<input type="text"/>	<input type="text"/>	<input type="text"/>

Si vos enfants ont moins de 21 ans, veuillez compléter un formulaire de demande de pension temporaire d'orphelin pour chaque enfant sur le site de la CNIEG, ou celui-ci vous sera adressé lors de l'examen de votre demande.

5 – DÉCLARATION SUR L'HONNEUR

Je soussigné(e), , déclare sur l'honneur :


- Avoir été son seul conjoint Oui Non
- Date du mariage avec l'agent

Je m'engage à informer la CNIEG en cas de modification de ma situation de famille. Je déclare me porter fort pour tous co-héritiers et légataires existants (ou pouvant exister) des sommes qui seraient dues, au jour du décès, en m'engageant formellement à faire mon affaire des réclamations qui pourraient être élevées contre ce paiement par quelque personne, à quelque titre, pour quelque cause et à quelque époque que ce soit.

Fait à le

SIGNATURE DU DEMANDEUR

Cette demande complétée et signée devra être adressée à la CNIEG dans les meilleurs délais, avec toutes les pièces justificatives nécessaires. La CNIEG se réserve la possibilité de réclamer l'original des justificatifs demandés.

Cliquez sur le bouton pour consulter les documents à nous joindre 

Durée de mariage pour percevoir la pension de réversion

Lorsque le mariage a été contracté :

- avant le départ en retraite, aucune condition de durée de mariage n'est exigée,
- après le départ en retraite, une condition de durée de mariage d'au moins deux ans est obligatoire sauf si un enfant est issu de l'union.

■ La loi rend passible d'amende et emprisonnement, quiconque se rend coupable de fraudes ou de fausses déclarations (article L.377-1 du code de la sécurité sociale, articles 313-1, 313-3, 433-19, 441-1 et 441-7 du code pénal).

■ La loi n° 78-17 du 6 janvier 1978 relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés s'applique aux réponses faites à ce formulaire dont le destinataire est la CNIEG. Cette loi garantit un droit d'accès et de rectification pour les données vous concernant auprès de son Directeur.

6 – DOCUMENTS A JOINDRE

➡ Dans tous les cas, vous devez fournir :

- Un relevé d'identité bancaire (RIB) ou de caisse d'épargne (RICE) (*l'intitulé du compte ou du livret de caisse d'épargne doit être obligatoirement au nom du demandeur. Le compte joint est autorisé*).
- Une copie intégrale de l'acte de naissance de l'agent décédé(e) comportant les mentions marginales.
- Un acte de décès.

➡ En fonction de votre situation :

Si vous êtes la veuve ou le veuf	➤	Photocopie lisible de votre carte d'identité, ou passeport en cours de validité.
Si vous êtes un ex-conjoint	➤	Une copie intégrale de l'acte de naissance portant les mentions marginales.
Si vous êtes de nationalité étrangère	➤	Document d'état civil délivré par les autorités compétentes étrangères et copie du titre de séjour, sauf si vous êtes ressortissant d'un état de l'Union Européenne, de la Norvège, de l'Islande et du Liechtenstein.
Si vous avez des enfants de moins de 21 ans	➤	Se reporter aux pièces justificatives mentionnées sur la demande de pension temporaire d'orphelin.
Vous êtes susceptible de retrouver des droits à pension suite à une précédente union	➤	Attestation du régime de base de la Sécurité Sociale dont dépendait votre ex-conjoint
Vous êtes titulaire d'un avantage de réversion au titre de cette précédente union	➤	Photocopie de votre titre de pension